



En chiffres

4 000

C'est le nombre de conseillers numériques qui seront recrutés dans le cadre du plan de relance.

→ **Édito**

L'inclusion numérique : un défi pour lutter contre les fractures territoriales

Le plan de relance fait de l'inclusion numérique sa première priorité pour les territoires et lui consacre 250 millions d'euros. Les mesures phares comprennent le recrutement de 4 000 conseillers numériques, la création de "kits d'inclusion numérique", la généralisation d'"Aidants Connect" et le déploiement de "hubs numériques".

Les conseillers numériques organiseront des ateliers d'initiation et de perfectionnement au numérique. Le gouvernement se fixe pour objectif d'en recruter 1.000 d'ici la fin du premier semestre 2021. Ces conseillers seront accueillis par des collectivités territoriales et acteurs privés associatifs ou relevant de l'économie sociale et solidaire. Les collectivités recevront un financement de 50 000 euros par conseiller numérique pour les collectivités.

Une enveloppe de 40 millions d'euros sera consacrée à la modernisation et l'attractivité des lieux d'accueil, notamment les mairies, les bibliothèques ou les tiers-lieux existants. En complément, ces lieux bénéfi-

cient de "kits d'inclusion numériques", pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'inclusion numérique. Par ailleurs, un accompagnement spécifique pour les mairies rurales sur l'acquisition de matériel informatique ou des stations d'accueil est prévu.

Enfin, 10 millions d'euros serviront à outiller les aidants que sont les secrétaires de mairie et les travailleurs sociaux pour les aider à monter en compétence. Le plan prévoit la généralisation du service public numérique "Aidants Connect", qui autorise un aidant à réaliser une démarche administrative pour le compte d'un usager. 13 collectivités l'expérimentent actuellement.

La Banque des Territoires propose un ensemble de mesures à destination des collectivités et des acteurs de l'économie sociale et solidaire pour favoriser l'inclusion numérique et l'accès de tous aux services numériques.

➤ banquedesterritoires.fr/inclusion-numerique

→ **Clin d'œil**

**Appui
Juridique**



**POSEZ
VOS QUESTIONS**
par téléphone au
0970 808 809

Service gratuit
de renseignements
juridiques et financiers
du lundi au vendredi
de 9h à 19h



Un Agroécopôle pour conjuguer production alimentaire et reconquête de la biodiversité

En 2015, la municipalité de Fabrègues rachète un ancien domaine agricole au pied du massif de la Gardiole, pour y créer un site d'expérimentation et de recherche en agroécologie.



© Fabrègues - Flora Pélissier

► Un partenariat déterminant entre la commune et le Conservatoire d'espaces naturels

Entre 2014 et 2016, le projet d'un domaine d'excellence en agroécologie est bâti avec le soutien du Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R). Lauréat en 2017, le projet d'Agroécopôle du domaine de Mirabeau reçoit un investissement d'avenir de 1,2 million d'euros pour mettre en place un pôle d'expérimentation et de recherche. Objectif : restaurer la biodiversité et les fonctionnalités écologiques du site, via l'installation d'activités agroécologiques en polyculture-élevage.

► Première installation en 2017 : Vigne de Cocagne

Première pierre de l'édification du projet, la société coopérative d'intérêt collectif (Scic) « Vigne de Cocagne » reprend dès fin 2017 la culture des vignes et des oliviers du domaine en culture biologique. L'initiative a une vocation sociale : il s'agit d'un vignoble d'insertion pour des personnes éloignées de l'emploi, sur un territoire où les exploitants agricoles ont des difficultés à trouver de la main-d'œuvre compétente.

► Quatre installations agricoles en 2020 suite à l'appel à candidatures

En septembre 2019, la commune de Fabrègues et le CEN L-R lancent un appel à candidature pour installer des activités de maraîchage, d'arboriculture et d'élevage pastoral sur le domaine. Les candidats sont invités à adhérer à l'ensemble des valeurs et ambitions affichées pour l'Agroécopôle : une production alimentaire biologique, une inscription dans l'économie sociale et solidaire, la sensibilisation du grand public aux enjeux écologiques et la mise en place d'activités de recherche et formation.

► La rénovation du bâti s'engage pour améliorer l'exploitation

Au total, fin 2020 ce sont 22 emplois (en ETP) qui ont été créés par l'Agroécopôle, dont 14 emplois en insertion. Les exploitants ont signé des baux ruraux précaires avec la Commune de Fabrègues, propriétaire du domaine. Début 2021 s'engage la phase de maîtrise d'œuvre et de travaux sur le bâti.

À terme, le projet comprend la création d'une boutique, d'un pôle administratif, d'une salle multifonction, d'un tiers-lieu citoyen, d'un gîte touristique et d'une guinguette pouvant générer des recettes d'exploitation.

D'après l'article de Sophie Daquin-Hérault sur le site banquedesterritoires.fr

CONTACT

Mylène Fourcade - Adjointe au maire en charge de l'urbanisme, grands travaux et développement durable

► 04 67 85 11 57 - contact@fabregues.fr

Retrouvez toutes les expériences des territoires sur notre site www.banquedesterritoires.fr, rubrique **Base d'expériences**

Loire (42)

→ **À Roanne, le « permis de louer » améliore l'habitat privé et participe à la réhabilitation du centre ancien**
Depuis octobre 2019, le « permis de louer » est en place à Roanne, un dispositif issu d'une volonté politique forte engagée par le maire. La ville a reçu 1.300 demandes de permis. Cet outil incite les propriétaires bailleurs à prendre leur part dans l'amélioration de l'habitat ancien. Il permet ainsi de réduire la vacance locative et contribue à la rénovation des quartiers dégradés.

Manche (50)

→ **Ouville mise sur son village senior pour dynamiser son centre-bourg**
Inauguré en septembre 2019, ce « village senior » a permis à des retraités de s'installer dans onze logements adaptés en plein cœur du bourg... S'y ajoutent une salle de convivialité et des jeux pour enfants, qui favorisent les échanges entre générations.

Nord (59)

→ **Le parc naturel régional de l'Avesnois déploie son cadastre solaire**
Le parc naturel régional de l'Avesnois promeut la production d'énergie solaire sur toiture en communiquant gratuitement le potentiel par bâtiment et en favorisant les démarches financières et techniques.

Hérault (34)

→ **Booster l'économie locale par les métiers d'art sur le territoire de Pézenas**
Engagé il y a plusieurs décennies, le développement des métiers d'art à Pézenas s'est accéléré grâce à une politique volontariste de la Ville et de la Communauté d'Agglomération. Destinée à redynamiser le centre ancien, la démarche se déploie jusqu'à Agde.

Mozelle (57)

→ **Avec IM'Observer, l'Agglomération de Thionville mobilise la data pour renforcer son attractivité commerciale**
La Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville et l'agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle (Aguram) s'appuient sur l'observation de la data pour améliorer l'attractivité et lutter contre la vacance commerciale. Un outil désormais opérationnel dont la vocation est d'essaimer.

Pyrénées-Atlantiques (64)

→ **Comme à la maison, l'accueil familial de personnes âgées relancé dans les Pyrénées-Atlantiques**
Si l'accueil familial de personnes âgées est une solution moins répandue, c'est pourtant une option intéressante en milieu rural lorsque le maintien à domicile devient trop compliqué. Zoom sur les actions menées par le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques pour rendre ce métier plus attractif, rajeunir la profession et augmenter l'offre.

→ Agenda

Webconférences

Judi 11 février de 10h30 à 12h

→ Comment sécuriser les relations entre communes / EPCI et associations ?

Lundi 1^{er} mars de 10h à 12h

→ Les services de transports à demande : point sur l'état de l'art et les bonnes pratiques

Judi 25 mars de 10h à 12h

→ Le numérique, levier de transformation et de consolidation du tissu commercial de proximité

Vendredi 26 mars de 10h à 12h

→ Consolider la mise en œuvre de la compétence Gemapi

Comptes rendus

» Les points-clés du débat d'orientation budgétaire 2021
(Webconférence du 21 janvier 2021)

» La voirie communale et intercommunale
(Réunion téléphonique du 10 décembre 2020)

» Les concessions funéraires
(Réunion téléphonique du 15 décembre 2020)

» Mobilité en territoires peu denses
(Webconférence du 10 décembre 2020)

» Le droit à la formation des élus locaux
(Webconférence du 03 décembre 2020)

Publications

→ Les réseaux IoT en zones peu denses

Le sujet de l'internet des objets fait parler et interroger. Attendu depuis plusieurs années, il tarde à émerger réellement. Est-ce désormais une réalité ? Que représente-t-il vraiment ? Que peut-on en attendre ? État des lieux du marché de l'IoT en France avec un focus sur les zones peu denses.

→ Présentation Démarche Prospective pour la Vitalité Sociale du Territoire

La vie sociale et le lien social se modifient en profondeur. De nombreux territoires sont en recherche de nouveaux repères et avenir.

→ Boîte à outils pour la gestion des données territoriales

Pour accompagner les collectivités territoriales dans la gestion de leurs données, la Banque des Territoires met à disposition une boîte à outils. Dans ce contexte, Territoires Conseils propose, avec cette démarche, une animation locale pour faire émerger les ressources existantes et favorables à la vitalité sociale du territoire.

Comment participer ?

Les webconférences et les réunions téléphoniques réunissent les élus et les techniciens des collectivités locales autour de sujets d'actualité juridique et financière. Elles offrent un accès direct à des experts et donnent lieu à la publication de compte rendus et de fiches pédagogiques.

L'inscription s'effectue en ligne et nécessite la création d'un compte Banque des Territoires.

Pour toute information, contactez-nous par mail à l'adresse : territoiresconseils@caissedesdepots.fr

Abonnez-vous !

Recevez deux fois par mois
la newsletter gratuite
de Territoires Conseils

pour retrouver le programme des journées
thématiques et des téléconférences.

Inscription sur notre site :
www.banquedesterritoires.fr

→ Publication du mois

Vous avez dit... territoires, intercommunalités, développement local

Cet ouvrage retrace l'actualité récente du développement local et des collectivités locales. Il se penche notamment sur les bouleversements apportés par les lois sur l'intercommunalité depuis 1992, et sur la place et le devenir du développement local.

Il sera particulièrement utile aux acteurs locaux et notamment aux nouveaux élus, confrontés à la crise sanitaire singulière de 2020 et à ses conséquences, à des situations financières parfois délicates, à des exigences citoyennes de plus en plus fortes... Ce livre est conçu comme un outil au service des territoires en charge de construire une voie prometteuse de changements et d'innovations dans les transitions, pour que le monde d'après puisse exister pour les générations à venir. Il s'inscrit dans la continuité du livre "Vous avez dit Développement local".



Note à consulter sur : www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils, espace « ressources ».

→ Appui juridique

Quels indices choisir pour la révision des loyers d'un bail civil et d'un bail professionnel ?

Question développée

Contexte : Parfois opaque et difficile à distinguer, le choix des indices pour la révision de loyers peut toutefois avoir une incidence majeure sur les relations contractuelles entre les parties. Voici les options dans le cadre de baux civils et professionnels.

Réponse :

Bail professionnel :

Régi par la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986, le bail professionnel s'applique à la location d'un local utilisé pour une activité ni commerciale, ni artisanale, ni industrielle, ni agricole. Il concerne principalement les professions libérales.

Dans le cadre du bail professionnel, le choix doit se tourner vers l'ILAT, ou l'indice des loyers des activités tertiaires, et non vers l'ILC, indice des loyers commerciaux, qui est utilisé dans le cadre d'un bail commercial.

En effet, l'Indice des loyers des activités tertiaires s'applique aux entreprises et à leurs immeubles de bureaux et leurs établissements où elles exercent des activités tertiaires autres que les activités commerciales et artisanales (activités des professions libérales et activités effectuées dans des entrepôts logistiques notamment).

Bail civil :

Défini par les articles 1709 et suivants du Code civil, le bail civil s'applique à tout louage d'un bien, et échappe aux statuts des baux spéciaux commerciaux, d'habitation, et professionnels, soumis à une réglementation spécifique.

Les textes n'imposent pas d'indexation du loyer dans le bail civil : l'indice peut donc être choisi librement. Toutefois, le choix de l'indexation doit se faire en relation directe avec l'objet du contrat ou l'activité de l'une des parties. Le code monétaire et financier dispose qu'est réputée en relation directe avec l'objet d'une convention relative à un immeuble bâti toute clause prévoyant une indexation sur la variation de l'indice national du coût de la construction (ICC). C'est donc cet indice qui sera préférentiellement choisi.

Références juridiques : *Articles 1709 et suivants du Code civil ; Article L112-2 du Code monétaire et financier ; Loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 : article 57 A ; Articles L145-33 à L145-40 du code du commerce ; Décret n°2008-1139 du 4 novembre 2008 relatif à l'indice national trimestriel des loyers commerciaux (ILC) ; Décret n°2011-2028 du 29 décembre 2011 relatif à l'indice des loyers des activités tertiaires (Ilat) ; Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.*

→ Départ

FRANCE SERVICES

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches au quotidien. Les usagers pourront ef-

fectuer diverses démarches administratives dans un lieu unique et se renseigner auprès d'agents polyvalents. La Banque des Territoires intervient pour animer ce réseau de proximité en formant les agents et en fournissant des outils informatiques de suivi.

cohesion-territoires.gouv.fr/france-services



France
Connect

↙ RETROUVEZ SUR NOTRE SITE....

Quelle position une commune peut-elle adopter lorsqu'elle ne retrouve pas dans ses archives un dossier de concession funéraire ?

Les communes sont souvent confrontées à l'impossibilité de retrouver dans leurs archives des dossiers de concessions funéraires délivrées il y a longtemps.

Quels sont les changements apportés par la réglementation environnementale 2020 par rapport à la réglementation thermique 2012 ?

La nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs (la « RE2020 ») a été prévue par la loi « Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique » (ÉLAN), pour une entrée en vigueur initiale au 1^{er} janvier 2021.

Quelles sont les modalités de report des élections partielles dû à l'état d'urgence sanitaire ?

Pour les communes concernées ou qui le seront, les sièges laissés vacants pourront être pourvus jusqu'au 13 juin 2021 au plus tard et selon des modalités relativement souples.

Rapport quinquennal : Faudra-t-il obligatoirement réviser les attributions de compensation en 2021 ?

Depuis la Loi de finances pour 2017, le président de l'EPCI est tenu de présenter tous les cinq ans un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard de l'évolution de dépenses liées à l'exercice des compétences.

Territoires Conseils — Banque des Territoires



72 avenue Pierre Mendès France — 75914 Paris Cedex 13
Tél. : 01 58 50 75 75

Web : www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils
Mail : territoiresconseils@caissedesdepots.fr

Territoires Conseils est un service de la
Direction du Réseau de la Banque des Territoires

En Direct, mensuel d'information, est adressé aux élus ayant fait appel aux services de Territoires Conseils.

Directrice de la publication : Elisa Vall

Rédactrice en chef : Marion Dupont

Journalistes associées : Claire Beauchamps, Agnès Fernandez

Ont contribué à la rédaction de ce numéro : Magali Da Silva, Catherine Donou, Sylvie Jacquemart, Benjamin Marin, Isabelle Perriquet-Sadou, Benjamin Rougeron, Laurence Roux, Charles Vogin.

Réalisation : **gcom.**

Illustrations/Photos/© : p. 1- Antoine Chereau
p.2 © extraits de la vidéo de Flora Péliissier
Imprimerie : Caisse des Dépôts ISSN 0996-8717
février 2021